

Privilège—M. Nielsen

M. le Président: Si le député avait la parole, c'était pour dire ce qu'il pensait de la question de privilège. S'il songe à blâmer la présidence ou . . .

M. Nielsen: Il tenait simplement à faire savoir à la présidence qu'il est malade.

M. McKenzie: Cela, nous le savions.

M. le Président: D'autres députés désirent-ils prendre la parole?

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur le Président, je tiens à dire ce que je pense de la question de privilège que le leader de l'opposition à la Chambre a soulevée hier. J'avais espéré pendant au moins un instant connaître l'avis du député de Hamilton Mountain sur la question.

M. Deans: A quoi bon?

M. Crombie: Je ne veux pas revenir sur ce qu'a dit le leader de notre parti, mais j'aimerais examiner un aspect qu'en l'occurrence j'estime important. C'est à propos de la discussion qui s'est déroulée hier au cours de la période des questions. Or, maintenant que je sais ce qu'en pense le premier ministre (M. Trudeau), je trouve que mes propos vous seront encore plus utiles que je ne l'avais tout d'abord cru quand vous prendrez votre décision.

Le nœud du problème, et vraisemblablement aussi de ceux que nous avons éprouvés ces derniers mois, tient à notre conception du rôle que le cabinet du premier ministre, à notre avis, devrait jouer vis-à-vis du gouvernement et de la Chambre. Le vice-premier ministre a dit l'autre jour, monsieur le Président, qu'il n'y avait pas de différence fondamentale entre l'utilisation des fonds publics affectés au bureau d'un député ou du chef de l'opposition (M. Mulroney) ou de ceux affectés au cabinet du premier ministre. Dans un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui le principal secrétaire du premier ministre tente une fois de plus de démontrer l'analogie en disant que le chef de l'opposition dispose de fonds pour la recherche au même titre que chaque député et que le cabinet du premier ministre.

Après avoir entendu le premier ministre lui-même dire qu'à son avis la conduite de son «personnel soustrait à l'application de la loi» n'est pas régie par les mêmes règles que celles des fonctionnaires, je dois vous dire à quel point j'espère que vous porterez attention à cette question, car il y a très longtemps que je n'ai entendu de propos aussi inquiétants. Le premier ministre est complètement dans l'erreur. Il est stupéfiant qu'il tienne des propos aussi alarmants. La position constitutionnelle du cabinet du premier ministre diffère complètement de celle du bureau d'un député ou du chef de l'opposition; en fait, de la plupart des bureaux auxquels on peut songer.

En 1979, un excellent livre a été publié, «The Super Bureaucrats». Dans ce livre on énumère les organismes centraux du gouvernement et, surtout, on discute du cabinet du premier ministre. Il donne la plus courte définition qu'on puisse trouver des fonctions du cabinet du premier ministre. Je vous la recommande, monsieur le Président, car elle revêt une très grande importance. Ce livre explique que le cabinet du premier ministre assiste le premier ministre dans l'exercice du pouvoir et de ses fonctions, ainsi que dans l'exécution de ses responsabilités en tant que chef du gouvernement et de l'administration.

• (1510)

Voilà la tâche du cabinet du premier ministre. Il conseille le premier ministre à titre de chef du gouvernement et de l'administration. C'est l'énorme et importante différence fondamentale, monsieur le Président, entre le cabinet du premier ministre et le bureau du chef de l'opposition (M. Mulroney), ou bien sûr, tout autre bureau de recherche. La différence fondamentale tient au fait que lorsque le cabinet du premier ministre s'exprime, pose une question, écrit une lettre, charge une personne d'enquêter ou téléphone, il le fait avec l'autorité et le pouvoir du gouvernement et de l'État.

Le premier ministre a dit aujourd'hui une chose que je n'aurais jamais cru entendre à la Chambre. Il a dit qu'en ce qui regarde le personnel de son cabinet, il était «soustrait à l'application de la loi» et n'était pas régi par le code de conduite imposé à tous les fonctionnaires. S'il subsistait le moindre doute sur le pouvoir du cabinet du premier ministre, on sait maintenant qu'il s'est considérablement accru depuis 15 ans. Le pouvoir y est centralisé de plus en plus. Voilà pourquoi on se préoccupe tant de la situation.

Lorsque le premier ministre a parlé de travaux de recherche à caractère politique, il a confondu complètement le rôle de son parti avec sa fonction de chef de gouvernement. Cela me préoccupe, monsieur le Président, et vous devriez en tenir compte lorsque vous prendrez votre décision.

J'aimerais citer un passage d'un article sur un sujet qui a récemment fait l'objet de discussions dans une ville de notre pays. Le voici:

La croissance d'organismes centraux (notamment le cabinet du premier ministre . . .) a eu une incidence spectaculaire sur le rôle du parti libéral au gouvernement. Avec le développement de ressources puissantes autour du chef, de nombreuses fonctions qui sont «politiques»—au sens partisan du terme—ont été confiées à des fonctionnaires payés par le trésor public. Une bonne partie de ce qui aurait pu autrement avoir été le rôle du parti a été absorbée . . . par les développements.

On comprend donc qu'il est devenu progressivement plus facile au parti de s'abandonner à un rôle de simple machine électorale que l'on remonte tous les quatre ans mais qui reste essentiellement en veilleuse et inopérante entre les campagnes électorales. Même en période électorale, une bonne partie de la planification et des activités connexes qui, pourrait-on s'imaginer, relève de la compétence du parti est incorporée au gouvernement ou dans les institutions parlementaires et tributaire des ressources gouvernementales ou parlementaires.

Je n'ai pas inventé cela, monsieur le Président. C'est tiré d'un document de travail sur la réforme du parti libéral, préparé par le comité pour la réforme du parti libéral au Canada, sous les auspices du président du parti libéral.

Il est dangereux de confondre les activités de ceux qui travaillent dans le cabinet du premier ministre avec les activités de ceux qui travaillent au bureau du chef de l'opposition officielle ou de tout autre député. C'est une question importante pour nous et pour le parti libéral; c'est du moins ce que disent les libéraux qui souhaitent une réforme. Cette question a préoccupé bien des gens dans d'autres pays. Comment limiter le pouvoir du cabinet du premier ministre en rapport avec les privilèges de la Chambre et avec ceux des députés? La question est de savoir si le gouvernement, le premier ministre et le cabinet du premier ministre ont le pouvoir de venir intimider les députés à la Chambre. Voilà la question. C'est pourquoi la question de privilège est à prendre au sérieux.